

Compte privé

Pour les opérations bancaires du quotidien

À des fins de marketing

Brève description

Le compte privé de la Banque CIC vous permet d'effectuer l'ensemble de vos paiements. De vos achats au supermarché à vos transactions de titres en passant par la réservation de vos vacances en ligne, le compte privé est la solution idéale pour réaliser vos opérations bancaires facilement et en toute flexibilité.

Public visé

Le compte privé de la Banque CIC est le compte idéal pour les particuliers qui souhaitent une solution simple et flexible pour le versement de leur salaire, pour leurs paiements ou pour leurs transactions sur titres. Par ailleurs, il permet aux clientes et clients de profiter de CIC eLounge, solution d'e-banking novatrice, ainsi que de la carte de débit Visa.

Vos avantages

- **Simple et flexible** : vous pouvez ouvrir en ligne un ou plusieurs comptes privés en CHF ou en monnaies étrangères, gratuitement et confortablement installé(e) chez vous.
- **24 h/24 et 7 jours/7** : dès que vous avez ouvert un compte, vous avez accès à CIC eLounge, l'une des solutions d'e-banking les plus modernes de Suisse.
- **Gain de confort et de sécurité** : avec la carte de débit Visa, la carte de crédit et le paiement mobile, vous bénéficiez d'un confort maximal pour vos paiements et d'une sécurité élevée.

Fonctionnement

Le compte privé de la Banque CIC vous permet de faire des virements et des retraits d'espèces. Où que vous soyez dans le monde, CIC eLounge vous permet d'accéder à votre compte privé et, ainsi, de garder à tout moment le contrôle de votre argent.

Profitez de tous les avantages du compte privé et utilisez la carte de débit Visa proposée avec le compte. Ses fonctions performantes comme le paiement mobile et la gestion de carte en self-service dans CIC eLounge vous permettent d'être flexible et autonome à tout moment. Toutes vos transactions sont débitées directement de votre compte. Vous trouverez de plus amples informations sur la carte de débit Visa à l'adresse cic.ch/carte-de-debit.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Ce document est uniquement destiné à des fins d'information et de marketing et à un usage par son destinataire. Les conditions énoncées sont purement indicatives et peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis par la Banque CIC (Suisse) SA. Ce document ne représente ni une offre au sens juridique, ni une invitation, ni une recommandation de la part de la Banque CIC (Suisse) SA. La Banque CIC (Suisse) SA ne garantit pas l'exhaustivité ni la fiabilité de ce document et décline toute responsabilité pour des dommages directs et indirects ainsi que pour des dommages consécutifs susceptibles de se produire en relation avec l'utilisation de ce document. L'envoi, l'importation ou la diffusion du présent document et de ses copies aux États-Unis ou auprès de citoyens US (dans le sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version en vigueur) sont interdits. Il en va de même pour les autres systèmes juridiques qui considèrent de tels actes comme une infraction à leur ordre juridique. Toute reproduction partielle ou complète du présent document est interdite sans l'autorisation écrite de la Banque CIC (Suisse) SA.

CIC eLounge

CIC eLounge est la solution d'e-banking moderne de la Banque CIC. Il vous permet d'effectuer vos opérations bancaires en toute simplicité, que vous soyez chez vous ou en déplacement. Notre plateforme vous offre une parfaite transparence en ce qui concerne l'évolution de vos avoirs. Pour une flexibilité maximale, CIC eLounge est disponible aussi bien sous forme d'App qu'en version sur ordinateur.

Détails à l'adresse cic.ch/fr/elounge-info.

Risques

En cas d'insolvabilité de la banque, les dépôts bancaires jusqu'à concurrence de CHF 100 000 par déposant et par banque sont privilégiés et sont couverts en sus par la garantie des dépôts. Complément d'information sur :

www.esisuisse.ch/fr

Traitement fiscal (en Suisse)

Les produits d'intérêt sont soumis à la déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

Prix et conditions

Rémunération : pour connaître le taux d'intérêt actuel, veuillez consulter la vue d'ensemble des taux d'intérêt sur les comptes : cic.ch/fr/taux-d-interet



Ouverture/clôture de compte : sans frais

Tenue/arrêtés de compte : compris dans les frais de relation client

Délai de résiliation : 3 mois

CIC eLounge : sans frais

Retraits

Retraits possibles jusqu'à CHF 500 000 par an. Les montants supérieurs doivent être annoncés par écrit et sont soumis à un délai de préavis de 3 mois. Les retraits supérieurs à CHF 500 000 p.a. doivent être effectués dans les 30 jours suivant l'expiration du préavis de retrait précité. Si le préavis de retrait n'est pas respecté, 0,5 % du montant dépassant la limite sont débités à la fin du mois ou à la clôture du compte.